



**MANDAT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS
ET
ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE**

REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je soussigné(e) : _____

Demeurant à : _____

est propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif :

Code référence : _____

Année de construction : _____

Date d'acquisition de l'immeuble _____

Date de construction de l'ouvrage
existant _____

adresse complète de l'installation : _____

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles : _____

Donne mandat à la Communauté de communes Val de Cher Controis pour percevoir la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui me sera attribuée pour l'opération rappelée ci-dessus avant de me la reverser intégralement.

Certifie avoir fourni une copie de la facture acquittée de l'étude et deux devis non acceptés détaillant les travaux d'assainissement selon les préconisations de l'étude sur le type d'installation à mettre en place.

Certifie que la dépense pour l'étude à la parcelle est de _____ € TTC
(facture n° _____ du _____)
et pour les travaux d'un montant prévisionnel de _____ € TTC
(devis retenu n° _____ du _____)

soit un total prévisionnel de _____ € TTC
les travaux seront réalisés par l'entreprise : _____,

Certifie avoir pris connaissance de la convention signée entre l'agence et la collectivité, et des conditions d'intervention de l'agence et du calcul de la subvention : 60 % du montant prévisionnel de l'opération, plafonné à 8 500 € TTC, soit une subvention maximale de 5 100 €, recalculée le cas échéant par application du taux au coût réel de l'opération (étude et travaux d'assainissement), si ce dernier est inférieur au montant prévisionnel.

M'engage :

- à attendre l'accord de la Communauté de communes Val de Cher Controis avant de signer le devis des travaux avec l'entreprise citée ci-dessus,
- à engager les travaux avec cette entreprise dans le respect des conclusions de l'étude sur le type d'installation à mettre en place réalisée conformément au cahier des charges type de l'agence et dans un délai de 6 mois maximum après avis favorable du SPANC sur le contrôle de conception,
- à achever les travaux de réhabilitation dans un délai de 12 mois,
- à solliciter le SPANC pour la vérification de l'exécution des travaux et à fournir à la Communauté de communes Val de Cher Controis, copie du devis accepté et des factures acquittées correspondantes aux travaux d'assainissement.

A _____, le _____

Le(s) propriétaire(s) de l'installation

M. _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »